

INTERVIEW

1. Pouvez-vous nous présenter, dans les grandes lignes, votre fédération ?

La **FCPE** (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques) est l'une des principales associations de parents d'élèves en France. Créée en 1947, elle agit pour défendre les intérêts des enfants, des familles dans l'école publique. Voici les grandes lignes concernant cette organisation :

Mission et valeurs

- **Défense de l'école publique** : La FCPE milite pour une école gratuite, laïque, inclusive et de qualité pour tous.
- **Engagement pour les élèves et les parents** : Elle agit pour l'égalité des chances, la réussite de tous les élèves et l'amélioration des conditions de scolarité.
- **Participation des parents** : Elle facilite l'implication des familles dans la vie scolaire, notamment via les conseils d'école et d'administration.

2. Quels sont les objectifs d'une affiliation à une fédération de parents d'élève ?

Actions principales

- **Représentation des parents** : La FCPE siège dans diverses instances locales, académiques et nationales pour porter la voix des familles (conseils d'administration, conseils de classe, etc.).
- **Accompagnement des familles** : L'association aide les parents à mieux comprendre et s'adapter au système éducatif, notamment face à des situations problématiques (harcèlement, orientation, inclusion, etc.).
- **Mobilisations et plaidoyers** : Elle s'implique dans des campagnes nationales sur des enjeux éducatifs comme la lutte contre les inégalités, la cantine gratuite ou la réforme des programmes.

3. Quels intérêts cette affiliation représente-t-elle pour le parent ?

Les parents adhèrent volontairement à la FCPE, ce qui leur permet de participer activement aux actions et de se présenter comme représentants dans les instances scolaires.

La FCPE informe les parents sur tous les sujets d'actualités ayant un rapport avec l'éducation mais également forme les parents à siéger dans les instances scolaires

4. Quels liens entretiennent les FPE avec les établissements ?

Les fédérations de parents d'élèves entretiennent des liens variés avec les établissements scolaires, jouant un rôle clé dans la représentation des familles et la collaboration avec la communauté éducative. Voici un aperçu des principaux liens :

1. Représentation des parents dans les instances de l'établissement

- **Conseil d'administration (CA)** : Les fédérations de parents d'élèves désignent des représentants pour siéger au conseil d'administration des établissements. Ils participent aux décisions stratégiques, notamment sur le budget, le règlement intérieur et le projet d'établissement.

- **Conseils de classe** : Les représentants des parents participent aux conseils de classe pour échanger sur les résultats et les besoins des élèves.
- **Commissions spécifiques** : la FCPE est également impliquée dans des commissions comme la commission éducative, la commission de discipline, ou la commission hygiène et sécurité.

2. Dialogue et partenariat avec la direction et les enseignants

- Les fédérations servent de relais entre les parents et la direction de l'établissement pour faire remonter des préoccupations, des propositions ou des plaintes.
- Elles collaborent sur des sujets pédagogiques ou éducatifs, comme l'organisation de projets scolaires, la gestion des problèmes de discipline, ou encore la lutte contre le décrochage scolaire.

3. Soutien aux familles et information

- **Orientation et accompagnement** : Elles guident les parents sur des sujets complexes comme l'orientation scolaire, les bourses ou les démarches administratives.
- **Communication** : Les fédérations diffusent des informations (réunions, actualités) sur les changements dans l'établissement ou dans le système éducatif.

4. Promotion des droits des élèves et des familles

- Elles défendent les droits des élèves et veillent à ce que les familles soient respectées et entendues dans les décisions impactant les enfants.
- En cas de litiges ou de situations particulières (harcèlement, problèmes de cantine ou de transport), elles jouent souvent un rôle de médiateur entre les parents et l'établissement.

5. Organisation d'activités et d'événements

- Les fédérations participent ou co-organisent des événements au sein de l'établissement (kermesses, rencontres pédagogiques, conférences, café des parents).
- Elles contribuent à renforcer le lien entre les familles et la communauté éducative en favorisant la convivialité et la collaboration.

6. Actions nationales et locales

- Au-delà de leur présence dans les établissements, les fédérations portent des revendications au niveau local ou national. Elles influencent les politiques éducatives, avec des impacts directs sur les établissements.

Conclusion

Les fédérations de parents d'élèves jouent un rôle d'intermédiaire essentiel, renforçant le dialogue entre les familles et les établissements tout en contribuant à la co-construction du cadre éducatif. Leur engagement garantit une meilleure prise en compte des attentes des parents et une plus grande transparence dans le fonctionnement des écoles et des collèges.

5- Quels peuvent être les apports / bénéfiques de cette relation pour la réussite des élèves ?

La FCPE est particulièrement attentive à des sujets comme :

- La gestion des rythmes scolaires.
- L'inclusion des élèves en situation de handicap.
- Les moyens alloués à l'éducation.

- L'accompagnement des élèves face aux défis numériques et écologiques.

En résumé, la FCPE est un acteur clé du dialogue entre les parents, les enseignants et les institutions pour construire une école plus juste et performante.

«Un parent informé et formé est un parent acteur qui participe à la réussite des enfants»